



OIC/EOEC/MEETING/2021/FINAL

**COMMUNIQUE FINAL
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE A COMPOSITION NON LIMITEE DU
COMITE EXECUTIF DE L'OCI AU NIVEAU DES REPRESENTANTS
PERMANENTS SUR LA SITUATION EN AFGHANISTAN**

Djeddah - Royaume d'Arabie saoudite

14 Moharram 1443 de l'hégire

(correspondant au 22 août 2021)

**COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE A COMPOSITION
NON LIMITEE DU COMITE EXECUTIF DE L'OCI AU NIVEAU DES
REPRESENTANTS PERMANENTS SUR LA SITUATION EN AFGHANISTAN**

Djeddah, 14 Moharram 1443 de l'hégire

(Correspondant au 22 août 2021)

1. A l'invitation du Royaume d'Arabie saoudite, Président du Sommet islamique (quatorzième session) et du Comité exécutif, une réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) au niveau des représentants permanents, s'est tenue le dimanche 14 Muharram 1443 de l'hégire, correspondant au 22 août 2021, au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, sur la situation en Afghanistan.
2. La réunion a exprimé sa solidarité avec le peuple afghan et a réitéré l'engagement des États membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) à l'aider à instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement en Afghanistan.
3. La réunion a réitéré l'engagement de l'OCI envers l'Afghanistan exprimé dans ses résolutions adoptées par le Sommet islamique et le Conseil des ministres des Affaires étrangères, et d'autres réunions, ainsi que dans la Déclaration de La Mecque, publiée le 11 juillet 2018, par la Conférence internationale des oulémas sur la paix et la stabilité en Afghanistan.
4. La réunion a mis en évidence les attentes de la communauté internationale à l'égard des futurs dirigeants de l'Afghanistan concernant la réconciliation nationale, le respect des conventions et accords internationaux et la nécessité de la conformité aux normes internationales en vigueur inscrites dans la Charte et les résolutions des Nations Unies.
5. En application des principes islamiques de tolérance et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la réunion a souligné la nécessité de protéger et de respecter le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité du peuple afghan.
6. La réunion s'est déclarée gravement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire en Afghanistan en raison de l'afflux de personnes déplacées à l'intérieur et de réfugiés en raison de la situation actuelle dans le pays, des effets de la pandémie de la Covid-19 et de la sécheresse, appelant les États membres, les institutions financières islamiques et les partenaires à agir rapidement pour fournir une aide humanitaire dans les zones et les régions qui en ont un besoin urgent.
7. La réunion a appelé le Secrétaire général à prendre contact avec les institutions financières donatrices pour fournir l'assistance nécessaire afin d'alléger les souffrances

des personnes déplacées en Afghanistan et des réfugiés afghans dans les pays voisins ; elle a souligné l'importance pour la Mission de l'OCI à Kaboul de jouer un rôle clé dans la coordination des opérations de fourniture d'aide humanitaire.

8. La réunion a insisté sur la coopération visant à faciliter les opérations d'évacuation en toute sécurité et de la nécessité de permettre aux civils le désirant de quitter l'Afghanistan.
9. La réunion a souligné la nécessité d'un dialogue inclusif entre toutes les parties afghanes représentatives du peuple afghan pour l'avenir de leur pays.
10. La réunion a également exhorté toutes les parties à œuvrer à la promotion des intérêts du peuple afghan, à renoncer à la violence, à sauvegarder la sécurité dans la société afghane et à instaurer la paix durable afin de réaliser les aspirations du peuple afghan et ses espoirs de stabilité, de vie décente, de respect de ses droits et de prospérité.
11. La réunion a réaffirmé l'engagement total de l'OCI à soutenir un processus de paix mené et dirigé par les frères afghans pour la réconciliation inclusive en vue de parvenir à une solution politique inclusive et durable, et à assurer le soutien de ce processus par les principaux Etats voisins et la communauté internationale. Elle a affirmé que l'OCI est aux côtés de l'Afghanistan dans cette phase importante.
12. La réunion a appelé les futurs dirigeants afghans et la communauté internationale à veiller ensemble à ce que l'Afghanistan ne soit plus jamais utilisé comme plateforme ou refuge pour les terroristes et à ne pas permettre la présence d'un pied-à-terre pour les organisations terroristes.
13. La réunion a rappelé les souffrances et les graves épreuves endurées par le peuple afghan en raison d'un conflit et d'une violence qui n'ont que trop duré, soulignant la nécessité d'orienter tous les efforts vers le développement et le bien-être du peuple.
14. La réunion a souligné la nécessité d'un soutien de la part de la communauté internationale pour que l'Afghanistan soit aidé dans sa trajectoire de développement socio-économique sans ingérence dans ses affaires intérieures.
15. La réunion a souligné la nécessité de résoudre les différends entre les Afghans par les moyens pacifiques.
16. La réunion a appelé à dépêcher une délégation de haut niveau du Secrétariat général de l'OCI en République islamique d'Afghanistan afin de transmettre le message de l'Organisation en faveur de la stabilité, de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan.

17. La réunion a demandé au Secrétaire général de suivre la situation en Afghanistan, de prendre les mesures nécessaires pour le suivi et l'évaluation des développements de la situation, en coordination avec les Membres du Comité exécutif, et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session de Conseil des ministres des Affaires étrangères.

Khattali-220821